

PERMANENCES CONSEILS DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

- maintien à domicile
- amélioration thermique



CONVENTION 2024

CONVENTION DE SERVICE D'INTERET GENERAL

EN VUE D'INFORMER ET D'ACCOMPAGNER LES MENAGES SUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

ENTRE,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

dont le siège est à Saint Maurice l'Exil
représentée par sa Présidente Sylvie DEZARNAUD
habilitée à cet effet suivant délibération du **XXX**,
ci-après désignée CC EBER

et

SOLIHA Isère Savoie, Association sans but lucratif régie par la loi de 1901,
titulaire de l'agrément préfectoral n°11-125 d'ingénierie sociale technique et financière de
Service Social d'Intérêt Général, délivré le 15 avril 2011,
dont le siège est 37 rue de la Liberté, 38600 FONTAINE
représentée par sa Directrice, Floriane BOUYOUD
habilitée à cet effet,
et ci-après désigné SOLIHA Isère Savoie

Il a été convenu ce qui suit.

Préambule

SOLIHA est une association loi 1901, sans but lucratif, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes en Savoie. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, de l'Anah, des caisses de retraites, du Département de Savoie, de la Région Rhône-Alpes, etc..., L'association SOLIHA est agréée par l'Etat par l'arrêté préfectoral n° 17 04 du 12 janvier 2017 comme **service social d'intérêt général au titre de « l'ingénierie sociale, technique et financière »**. Cet agrément lui permet d'établir des conventions d'objectifs avec les collectivités locales qui souhaitent mettre en œuvre des actions auprès des ménages modestes.

De plus l'association SOLIHA est agréée Mon Accompagnateur Rénov depuis le 16/10/2023 pour une durée de 5 ans sur l'Isère et la Savoie.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône compte près de 67 000 habitants, regroupés au sein de 37 communes.

La CC EBER souhaite accompagner les propriétaires confrontés à des besoins de travaux d'amélioration de leur logement.

Dans cet objectif, SOLIHA Isère Savoie propose de tenir deux permanences conseils sur l'amélioration de l'habitat au siège de la Communauté de communes à St Maurice l'Exil tous les mois ainsi qu'une permanence mensuelle à Beaurepaire.

Ces permanences s'inscrivent en complémentarité des autres services offerts aux habitants et notamment :

- La permanence de l'ADIL : information et conseil sur les questions relatives à l'achat, la construction, la location, la vente d'un logement (les relations locataires / bailleurs, l'accession à la propriété ou la qualité de l'habitat, les montages financiers, les contrats, les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité, la copropriété,
- L'intervention de l'AGEDEN dans les projets de rénovation énergétique ou d'installation d'énergies renouvelables.

La convention de partenariat détaillée ci-après définit ce cadre d'intervention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

SOLIHA Isère Savoie convient avec la CC EBER de renforcer ses actions de proximité auprès des propriétaires privés afin de les informer sur les aides possibles pour conduire des projets d'amélioration de l'habitat.

La CC EBER soutient SOLIHA Isère Savoie.

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives de la CC EBER et de SOLIHA Isère Savoie.

ARTICLE 2 : DUREE

La convention est établie pour la période allant du **01/01/2024 au 30/06/2024** et pourra être prolongée par voie d'avenant.

ARTICLE 3 : PROGRAMME PROPOSE PAR SOLIHA ISÈRE SAVOIE

Le programme d'action proposé est résumé ci-dessous.

SOLIHA Isère Savoie s'engage à développer les actions suivantes :

1. **Tenue de permanences d'information de proximité** au siège d'EBER pour **recevoir les ménages**, les informer et les aider dans leurs démarches pour leurs projets d'amélioration de l'habitat, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs. Dans le cadre de la dématérialisation des dossiers ANAH, la conseillère a les outils nécessaires pour aider les ménages à s'enregistrer sur le service en ligne (SEL) de l'ANAH lors des permanences.
Trois permanences par mois sont proposées (1 à Beaurepaire et 2 à St Maurice l'Exil). Soit sur 6 mois, 18 permanences.
2. **Liens réguliers avec l'équipe d'EBER, suivi des contacts issus de la permanence, tableau annuel de bilan.**

Pour ce faire, SOLIHA Isère Savoie mobilise une **conseillère habitat** connaissant parfaitement le territoire et les financements mobilisables pour les propriétaires.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA CC EBER :

La CC EBER s’engage à :

- Faciliter le travail des équipes de SOLIHA ISÈRE SAVOIE, notamment en désignant un pilote du projet au sein de ses services,
- Mettre à disposition des locaux pour la tenue des permanences d’accueil,
- Communiquer sur le service proposé via son site internet, son bulletin intercommunal,
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA Isère Savoie, objets de la présente convention, par **le versement d’une subvention.**

ACTIONS	NOMBRE	Montant forfaitaire	Montant sollicité
Permanences d’informations de proximité	18 permanences d’une durée de 2h	300 € / permanence	5 400 €
Suivi de l’action : tableau de bord - bilan	1	500 € (rédaction et présentation)	500€
Truck de l’autonomie	1 sortie lieu à déterminer	1 650€ (variable)	1 650€
TOTAL			7 550 €

Options : subvention variable dépendant du nombre d’actions réalisées

ACTIONS	Contenu	Participation de la CC EBER	Participation financière de la CC EBER
Tenue de permanence supplémentaire	1 permanence d’une durée de 2H	300 € / permanence	
Réunion d’information auprès des élus concernés (logement, social, personnes âgées...)	Participation à une réunion		300 €
Réunion d’information auprès des travailleurs sociaux et partenaires	Organisation d’une réunion	Liste des participants pressentis Mise à disposition d’une salle avec possibilité de projection.	500 €

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention est versée par la CC EBER par virement bancaire.

**Relevé d'Identité Bancaire**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002680155	80	GRUPE CREDIT COOPERATIF
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0026	8015	580
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

GRENOBLE MISTRAL
28 RUE GUSTAVE EIFFEL
38000 GRENOBLE
Tél.: 04.56.14.99.71
Tél.: 04.56.14.99.71

Intitulé du compte

SOLHA ISERE SAVOIE
SOLHA ISERE SAVOIE
37 RUE DE LA LIBERTE
38600 FONTAINE

ARTICLE 6 : PROPRIETES DES OUTILS DEVELOPPES ET DES RESULTATS

Durant la durée de la convention, et à l'issue du programme, la propriété de la démarche, des outils développés et des résultats intermédiaires et finaux obtenus appartiendra aux parties signataires qui auront liberté de leurs usages.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

SOLHA Isère Savoie s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour les seule(s) finalité(s) qui font l'objet de la présente convention
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu de la présente convention : s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité

Conformément au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, un droit de limitation, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'effacement, un droit à la portabilité aux informations le concernant, que vous pouvez exercer en s'adressant par courrier à l'association dont l'adresse est 37 rue de la liberté 38600 FONTAINE.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ainsi qu'à leur transmission aux organismes susceptibles d'accorder un financement.

Conformément à l'article 5 du règlement précité, vos informations personnelles seront conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. A ce titre, la législation nous impose de conserver cinq ans vos données

Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou l'accès par tiers non autorisés. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnels de l'association et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers vos données sans votre consentement préalable. Ces droits pourront être exercés à tout moment en contactant l'adresse suivant : soliha3873@soliha.fr

Fait à Fontaine, le

Etablie en deux exemplaires originaux.

**Pour l'association
SOLIHA ISÈRE SAVOIE
La Directrice**

**Pour la Communauté de communes
Entre Bièvre et Rhône
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD**